

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-et-un, le 08 septembre le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Fréteval sous la présidence de Monsieur PILLEFER Bernard, maire de Fréteval.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Christian FICHEPAIN, Éric EXPERTON, Evelyne GANDON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

ÉTAIT ABSENTE et A DONNÉ PROCURATION :

Madame Chantal MAUDHUIT a donné procuration à Madame Virginie TIGNON

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Évelyne BLIN
Monsieur Martial MÉNAGE

Monsieur Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2021-81

Objet : Consultation emprunt pour la réalisation des travaux d'assainissement

- Présentation des propositions

- Attribution

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de contracter un prêt long terme pour réaliser les travaux d'assainissement (construction d'une nouvelle station et réseaux).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des établissements bancaires.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions des établissements bancaires et après en avoir délibéré :

- décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE un emprunt de 600 000 € d'une durée de 20 ans au taux fixe de 0,66 % avec des échéances constantes trimestrielles afin de réaliser les travaux cités en objet.

La commission de mise en place est fixée à 600 €.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE.

Délibération n° D-Cne/2021-82

Objet : Animation d'un Atelier Flash Plan Guide dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » par le CAUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Fréteval a été retenue dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (en binôme avec la commune voisine de Morée). Ce programme invite la commune à s'engager dans une démarche de projet d'ensemble pour la revitalisation de son centre et plus largement de son territoire.

La démarche de revitalisation des territoires et notamment des petites villes, procède par une vision transversale des politiques publiques en faveur de l'attractivité des territoires et de la valorisation des potentiels de ceux-ci. Il s'agit à la fois d'explorer la dynamique commerciale des centres, les effets démographiques, le marché de l'immobilier, la vacance immobilière, le patrimoine ancien à restaurer, la qualité des espaces publics et de la trame végétale, la prise en compte des énergies renouvelables et plus largement de la préservation de la biodiversité, la qualité de l'offre de service public, l'ouverture culturelle d'un territoire, etc. Les sujets sont nombreux et permettent de questionner le projet de territoire de la Petite Ville sélectionnée : quel visage demain ? quelle attractivité ? quels futurs habitants ? quelle offre de service et d'emploi pour les habitants actuels ?

Afin de bien enclencher la démarche et de s'inscrire dans une certaine vision d'ensemble des leviers possibles du projet de revitalisation, le CAUE de Loir-et-Cher propose à la commune, en accord avec la Préfecture du Loir-et-Cher et l'ANCT d'animer un atelier plan-guide de deux jours sur la commune. Cet atelier a pour objectif de réunir des acteurs variés dans un temps ciblé pour élaborer les grandes lignes du plan-guide de la commune et donner une feuille de route commune et collective pour dessiner ensuite le programme d'action de la collectivité.

Le plan-guide est un document vivant, qui sert à la fois de fil conducteur de la démarche de revitalisation, mais également de réceptacle des actions entreprises, comme une stratégie de projet vivante matérialisée dans un plan. Le plan guide s'élabore en deux étapes :

- Une première étape de diagnostic et d'enjeux qui doit conduire à la synthèse des atouts/faiblesses de la collectivité et à l'assemblage de tous les projets envisagés par la collectivité.**
- Une deuxième étape consiste à « mettre en musique » tous les projets et à construire une stratégie de revitalisation fondée sur des axes prioritaires (formulation des axes, spatialisation, relations et priorisation).**

Le plan-guide est un plan graphique, dont le rendu témoigne du caractère évolutif et vivant de la démarche. Il sert aussi bien de feuille de route pour les institutions et les experts que de média de communication auprès de la population.

Si la commune de Fréteval a déjà avancé sur son projet de revitalisation et identifié un certain nombre de projets possibles, il reste un sujet important autour de l'ancienne fonderie en partie réhabilitée et présentant encore un large potentiel. L'appel à projet fonds friches mis à disposition des collectivités permet de mobiliser des financements importants et d'inscrire la démarche de reconversion d'une friche dans le cadre de l'objectif du « zéro artificialisation nette » établi par l'État. Le dossier de candidature de la commune pour le fonds friches doit être réalisé pour le 8 octobre prochain et doit comporter un certain nombre de données de cadrage et notamment de chiffrage, qui devraient en temps normal faire l'objet de nombreuses études techniques.

L'atelier plan-guide de Fréteval aura donc une double portée : initier l'élaboration du plan guide et réaliser un focus sur la friche de la fonderie pour compléter les attendus de l'appel à projet fonds friches.

Le CAUE de Loir-et-Cher intervient sous convention avec les communes adhérentes. Cette convention ouvre le droit, de facto, à des conditions d'intervention différentes comprenant notamment 4 journées gratuites et une prise en charge à 50% du montant réel de l'étude.

Par ailleurs, une fois cette première phase de travail réalisée, la commune peut demander au CAUE d'activer une convention tiroir, dans laquelle elle sollicite des études plus spécifiques qui s'inscrivent dans le plan guide mais sont plus ciblées (études d'aménagement d'espace public, programmation sur une bâtiment patrimonial, etc.).

Considérant la nécessité pour la commune à s'engager dans une démarche de projet d'ensemble pour la revitalisation de son centre et plus largement de son territoire,

Considérant que l'offre du CAUE de Loir-et-Cher répond aux attentes et besoins exprimés,

Considérant que la commune de Fréteval est une « Petite Ville de Demain » et que le projet de la friche est un espace multifonctionnel structurant,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'animation d'un atelier plan-guide de deux jours sur la commune, dans le cadre du programme « Petites villes de demain »,
- **RETIENT** l'offre du CAUE de Loir-et-Cher d'un montant de 4 500 € T.T.C pour réaliser cette prestation, (le paiement sera effectué selon les modalités détaillées dans la convention),
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CAUE de Loir-et-Cher,
- **AUTORISE** le Maire à déposer une candidature à l'appel à projet fonds friches et à toutes demandes de subventions ainsi que de signer tout document relatif à ce dossier,
- **SOLLICITE** le soutien de l'Etat dans ce projet structurant pour le territoire. L'intégration de ce projet, appuyé par l'étude du CAUE, est un préalable à la priorisation de l'accompagnement de la commune de Fréteval dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Délibération n° D-Cne/2021-83

Objet : Station d'épuration – Bornage de la parcelle ZM n°79

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle ZM n°79 pour permettre l'implantation de la nouvelle station d'épuration.

Afin de permettre la mise ne place des installations et notamment de la clôture, il s'avère nécessaire de délimiter ce bien en procédant à un bornage périphérique de la parcelle cadastrée ZM n°79.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Axis Conseils d'un montant de 817€ HT soit 980,40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis d'Axis Conseils d'un montant de 817€ HT soit 980,40€ TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant au dossier.

Délibération n° D-Cne/2021-84

Objet : Travaux de voirie 2021 - Travaux complémentaires VC 3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux de voirie 2021 comprenant notamment la VC 3.

Il s'avère nécessaire de mettre une grille avaloir avec canalisation d'évacuation des eaux pluviales collectées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise PIGEON TP Centre Ile de France pour un montant de 681,20€ HT soit 817,44€ TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à cette opération.



A Fréteval, le 10 septembre 2021

Le Maire

Bernard HILLEFÉR